

## Compte rendu du conseil municipal du 9 décembre 2020

**Président** : M. Maurice DUSSOLLIER

**Secrétaire de séance** : Mme Jessica ARGUEYROLLES-LEPOIVRE

**Présent(e)s** : Mme Jessica ARGUEYROLLES-LEPOIVRE, Mr Agostinho AZEVEDO, Mr Gilles CASTILLO, Mme Céline CLAVERIE, Mr Eric DELALONDE, Mr Maurice DUSSOLLIER, Mr André PESANDO, Mr Yohan NOEL.

**Représenté(e)s** : Mme Vanessa DAUZET a donné pouvoir à Mr Eric DELALONDE  
Mme Paula KONING a donné pouvoir à Mr Maurice DUSSOLLIER  
Mr Frédéric CLAVEL a donné pouvoir à Mr Agostinho AZEVEDO

### Ordre du jour

- Travaux complémentaires au curage des fossés Chemin de la Graoulet et Chemin des Prés
- Colis Noël
- Caractérisation des cours d'eau, avis du conseil municipal
- Chauffage des logements communaux locatifs
- Informations et questions diverses :
  - Décoration sapin et illuminations village
  - Décharges sauvages
  - Colombarium
  - Ecole

### Travaux complémentaires au curage des fossés Chemin de la Graoulet et Chemin des Prés

Mr le Maire rappelle que des travaux de curage des fossés et de débouchage des ponts busés ont été réalisés sur plusieurs secteurs de la commune. Suite à ces travaux il convient de procéder à deux interventions supplémentaires :

- Réalisation d'une tête de buse avec pose d'une grille sur coulisses, chemin des Prés
- Sciage et démolition dalle béton en bout de buse, chemin de la Graoulet

L'entreprise Géovia, présente sur la commune pour des travaux de voirie chemin des Vignes et chemin de la Palette, a été consultée et a établi un devis s'élevant à 640,00 € HT soit 768,00 € TTC.

Mr le Maire, après consultation de la commission travaux, propose de confier la réalisation de ces travaux à l'entreprise Géovia.

Le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise Mr le Maire à finaliser la commande.

### Colis Noël

Le conseil municipal décide de renouveler le don d'un cadeau aux personnes âgées de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année. L'ensemble des habitants de la commune âgés de 70 ans et plus en sera destinataire. Un colis cadeau sera composé, pour les couples et les personnes seules, de produits achetés auprès de la Biscuiterie Védère à Mongaillard, de la ferme du Porc Sain à Tostat et de la Cave Saint-Mont.

### Caractérisation des cours d'eau

Suite à l'instruction ministérielle du 3 juin 2015, les services de l'Etat ont engagé une procédure de caractérisation des cours d'eau dans chaque département de façon à faciliter la bonne application de la loi sur l'eau et d'élaborer un guide d'entretien identifiant les opérations d'entretien courant et celles devant faire l'objet d'un accord préalable des services de l'Etat.

Pour éviter de multiplier les référentiels cartographiques et pour donner un message clair aux usagers, la concertation avec la profession agricole a conduit à ce que les cours d'eau relevant de la police de l'eau (article L215-7-1 du CE) soient également des cours d'eau concernés par les bandes enherbées relevant de la réglementation « bonnes conditions agricoles et environnementales ».

Ce travail se poursuivra au fil des expertises menées sur le terrain par la DDT ou par l'Office Français de la Biodiversité (cartographie progressive). La Chambre d'Agriculture et les collectivités sont associées à cette démarche.

L'avis du conseil municipal est donc sollicité.

Le réseau hydrographique de la commune regroupe d'anciens fossés d'irrigation, des canaux d'alimentation des moulins, des fossés d'écoulement des eaux pluviales et des cours d'eau.

La caractérisation des cours d'eau prend en compte trois critères :

- le lit de l'écoulement suit un tracé naturel, ou possédait un tracé naturel avant qu'il ne soit modifié dans les temps historiques,
- l'alimentation est assurée par une source naturelle ponctuelle ou diffuse, et non uniquement en période de précipitations, ou uniquement par dérivation d'un autre écoulement,
- un débit suffisant une majeure partie de l'année.

Le conseil municipal considère, qu'au vu de ces trois critères, outre le Lys, l'Ayza et l'Echez, seuls les ruisseaux de Bordeu et Coumanère, ainsi que les cours d'eau sur Parabère alimentés par les Sources ou la source du Culpet peuvent être caractérisés cours d'eau.

### **Chauffage des logements locatifs communaux**

Constatant le coût anormalement élevé des factures de chauffage payées par les locataires des logements communaux et l'absence de conciliation de la part du fournisseur actuel, la société Antargaz, le conseil avait engagé une procédure pour changer de fournisseur de gaz.

La démarche induisait des coûts de résiliation de contrats, de changement des citernes et de mise en conformité des installations.

Finalement, le fournisseur actuel est revenu vers la mairie et a accepté de renégocier tous les contrats permettant d'obtenir un gain substantiel pour les locataires.

Nous avons par ailleurs sollicité la collaboration du Syndicat Départemental d'Electricité pour faire un diagnostic thermique des logements et déterminer quelles améliorations peuvent être réalisées, quelles alternatives éventuelles peuvent être envisagées et quelles aides peuvent être mobilisées.

### **Questions diverses**

- **Gestion du cimetière et columbarium**

La commission cimetière a fait un premier point sur la situation du cimetière communal. Des procédures de récupérations de certaines concessions abandonnées seront engagées.

Des entreprises locales ont été contactées pour étudier la création d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Ces réalisations sont maintenant nécessaires pour accompagner l'évolution des pratiques funéraires et répondre aux demandes de la population.

- **Ecole**

La pose de sonnettes permettant de prévenir l'enseignant lors de visites au portail pendant les temps d'enseignement est à nouveau évoquée. La demande sera relayée auprès des services de la CCAM.

Le sol de la cour de récréation (classe nord et périscolaire) est recouvert de gravier. Ce n'est pas un revêtement idéal : jet de gravier au cours des jeux, introduction de petits cailloux dans les locaux... Des travaux de réfection du sol sont envisagés avec utilisation de béton drainant ou de résine de pierre drainante. La CCAM sera sollicitée pour le portage du projet avec la commune.

- **Décharges sauvages sur la commune**

Plusieurs dépôts de déchets divers ont été observés sur la commune, au bord du Lys et à proximité de la retenue d'eau collinaire au nord du village. Une plainte sera déposée à la gendarmerie par le propriétaire du terrain. Certains éléments permettront peut-être d'identifier le ou les responsables de ces dépôts.